

Appel de Candidatures de la SAFER Île de France

Articles L 143.3 et R 142.3 du Code Rural et de la Pêche Maritime La SAFER Île de France se propose de rétrocéder ou d'échanger ou de louer les biens fonciers ci-dessous désignés :

Département : 91

1°) Commune: MILLY-LA-FORET - 15 a 72 ca

Parcelles cadastrées : - Partie de coudret: D-228[183] - Sous malabri: A-425

Ce bien figure en zone N du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

2°) Commune: MOIGNY-SUR-ECOLE - 2 ha 40 a 11 ca

Parcelles cadastrées : - Contragueret: G-367

- La garenne de valfoirolle: B-125 - La pierre rogneuse: B-688

- La rimaroux: P-166 - Le bois de launay: Q-3-5

- Le roucet: N-74

- Les bois du guichet: L-236-255-258

- Les grouettes: G-138

- Les petits chemins: Q-29-104-349-350-402 - Les roches du seigneur: F-876-1108 -Les roches meriennes: F-406-459-489-631

- Malicorne: C-320 - Malvernet: P-60 - Montmoyen: C-128

- Rocher de filmin: L-499-560-596 - Sous la garenne de beaurep: B-762-897

- Val de valfoirolle: B-244-273

- Vauluisans: F-220

Ce bien figure en zone N et zone A du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

3°) Commune: SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON - 37 a 00 ca

Parcelles cadastrées : - De chanteloup: AD-54[35](J)[P1] (sans bâtiment)

Ce bien figure en zone N du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le détail de la réglementation de la zone du document d'urbanisme peut être obtenu à l'adresse indiquée ciaprès, où en Mairie de la Commune où se situent les biens en question.

Les personnes intéressées pourront obtenir toutes informations utiles auprès de la SAFER, elles sont priées de déposer leur candidature par écrit, OU EN DEPOSANT UNE DEMANDE SUR SON SITE INTERNET A L'ADRESSE : www.saferidf.fr, AU PLUS TARD LE 21/12/2020. Passé cette date, les demandes ne seront plus prises en considération.

SAFER de l'Ile-de-France – 19 rue d'Anjou 75008 PARIS

Tél.: 01 42 65 28 42 - Fax: 01 42 65 08 50

Cet avis ne saurait en aucun cas être considéré comme un engagement de la SAFER à l'égard des candidats.